

Déchets miniers de Stocamine : l'État contre-attaque



24 novembre 2023 à 11h55

Durée de lecture : 1 minute

Les déchets hautement toxiques confinés sur le site souterrain de Stocamine, dans le Haut-Rhin, doivent y rester, estime le ministre de la Transition écologique. Christophe Béchu a annoncé le 23 novembre qu'il se pourvoyait en cassation, contestant ainsi la décision des juges du tribunal de Strasbourg du 7 novembre dernier.

Les juges avaient rendu une décision inédite et suspendu l'autorisation de

stockage des déchets dangereux. Une victoire pour les associations écologistes. Elles dénoncent depuis trente ans le confinement définitif des 42 000 tonnes de déchets contenant de l'amiante, du cyanure ou encore de l'arsenic à plus de 400 mètres de profondeur, au-dessus de la plus grande nappe phréatique d'Europe occidentale.

Le ministre de la Transition écologique estime à l'inverse que « *l'option prise de*

procéder au confinement des déchets est la plus protectrice de l'environnement ». Le feuilletton juridique peut ainsi se poursuivre.

Après cet article

Reportage – Eau et rivières

Déchets toxiques au-dessus d'une nappe phréatique : à Stocamine, les opposants ne faiblissent pas



Déchets Lutttes